ID: 045-214502536-20240528-D\_0040\_2024-DE

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024



Pithiviers-le-Vieil

# assainissement collectif

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Reçu en préfecture le 31/05/2024

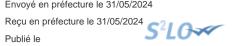
Publié le: 31/05/2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territori IID::045-214502536-20240528-D\_0040\_2024-DE

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



# Table des matières

		Table des maderes	ID: 045-214502536-20240528-D_0040_2024-DE
1.	Cara	ctérisation technique du service	
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
	1.4.	Nombre d'abonnés	5
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou tran-	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).	
		1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.	
		2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	
2.	Tarif	ication de l'assainissement et recettes du service	11
	2.1.	Modalités de tarification	11
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	
	2.3.	Recettes	14
3.	Indic	ateurs de performance	15
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P20)	1.1)15
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	15
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eau	ux usées (P204.3)17
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205	•
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la régle	mentation (P206.3)18
4.	Finar	ncement des investissements	20
	4.1.	Montants financiers	20
	4.2.	Etat de la dette du service	20
	4.3.	Amortissements	20
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité	du service à l'usager et les
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés	
	cours du	ı dernier exercice	20
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domain	ne de l'eau21
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (	P207.0)21
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CC	GCT)21
6.	Table	eau récapitulatif des indicateurs	22

# 1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

*1.1.* 

Le service est géré au niveau ☑ communal ☐ intercommunal							
Nom de la collectivité : Pithiviers-le	e-Vieil						
• Nom de l'entité de gestion: assainis	sement collectif						
• Caractéristiques (commune, EPCI e	t type, etc.) : Commune						
• Compétences liées au service :		0.1	NT				
	Collecte	Oui	Non				
	Transport	<u>□</u>					
	Dépollution	☑ ☑					
	-						
	Contrôle de raccordement						
	Elimination des boues produites						
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement						
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses						
Territoire desservi (communes adhé	rentes au service, secteurs et hameaux desse	ervis, etc.)	: Pithiviers-le-Vieil				
• Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non					
• Existence d'un zonage	☐ Oui, date d'approbation* :						
Existence d'un règlement de service							
1.2. Mode de gestion du service							

\* Approbation en assemblée délibérante

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

Reçu en préfecture le 31/05/2024

#### *1.3.* Estimation de la population desservie (D2



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 238 habitants au 31/12/2023 (1 238 au 31/12/2022).

#### *1.4.* Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 555 abonnés au 31/12/2023 (552 au 31/12/2022).

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID: 045-214502536-20240528-D\_0040\_2024-DE

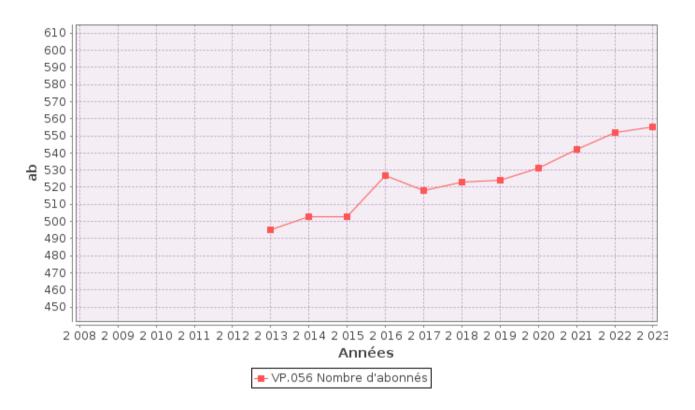
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Pithiviers-le-Vieil					
Total	552			555	0,5%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 555.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 55,56 abonnés/km) au 31/12/2023. (\_\_\_\_ abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,23 habitants/abonné au 31/12/2023. (2,24 habitants/abonné au 31/12/2022).

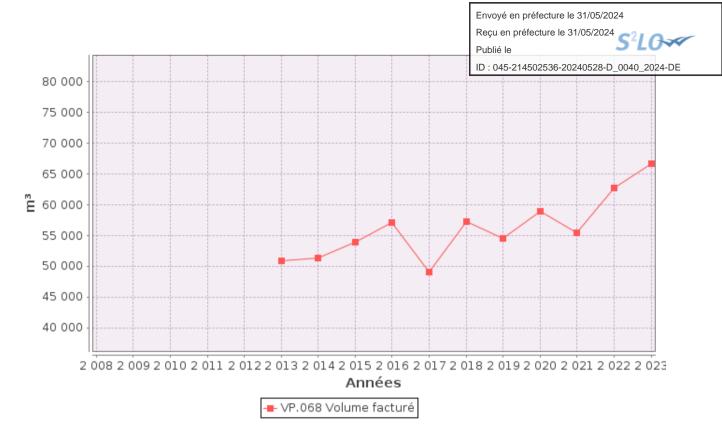


#### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	62 709	66 731	6,4%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



# 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Volumes importés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
	l'exercice 2022 en m <sup>3</sup> Volumes importés durant	l'exercice 2022 en m³ l'exercice 2023 en m³  Volumes importés durant Volumes importés durant

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2023 (0 au 31/12/2022).

Reçu en préfecture le 31/05/2024

### Linéaire de réseauxde collecte (hors bran transfert



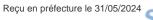
Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 9,99 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

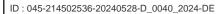
soit un linéaire de collecte total de 9,99 km (\_\_\_\_ km au 31/12/2022).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage











Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

					•	i de Pitni : 034525.		/1611			
Caractéristiqu	ies générales										
Filière de traitement (cf. annexe)					activée	faible cha	rge				
Date de mise en	n service			01/0	1/1987						
Commune d'in	nplantation			Pithi	viers-le-	Vieil (4525	53)				
Lieu-dit											
Capacité nomin	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		1350	)						
Nombre d'abor	nnés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j								
<b>Prescriptions</b>	de rejet										
Soun	nise à	Auto	orisation e	n date du							
		Déc	laration e	n date du	•••						
Milieu récer	oteur du rejet	Type de milieu récepteur			Eau	Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				Oeuf					
Polluant	autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DE	$3O_5$					et		ou			
DO	CO					et		ou			
M	ES					et		ou			
NO	GL					et		ou			
N'	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	H <sub>4</sub> <sup>+</sup>					et		ou			
F	Pt					et		ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge									
		Confo	rmité du	rejet en	concentrati	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DB	$8O_5$	DO	CO	M	ES	N	GL	I	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
									_		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)



ID: 045-214502536-20240528-D\_0040\_2024-DE 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



1.10.1.

Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration de Pithiviers-le-vieil (Code Sandre : 034525301000)		
Total des boues produites		

#### Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 1.10.2.



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration de Pithiviers-le-vieil (Code Sandre : 034525301000)	3,56	21
Total des boues évacuées	3,6	21

# 2. Tarification de l'assainissement et recettes service

### Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>		
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024						
Part de la collectivité								
Part fixe (€ HT/an)								
Abonnement (1)	12,5 €	12,5 €						
Part proportionnelle (€ HT/m³)								
Prix au m³	1,75 €/m³	1,81 €/m³						
Autre :	€	€						
Taxes et redev	ances							
Taxes								
Taux de TVA (2)	10 %	10 %						
Redevances	Redevances							
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m³	0,185 €/m³						
VNF rejet:	0 €/m³	0 €/m³						
Autre :	0 €/m³	0 €/m³						

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercise sont les suivantes

Délibération du 31/05/2022 effective à compter du 1/05/2023 fixant les collectif.

- Délibération du 31/05/2022 effective à compter du 1/05/2023 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 31/05/2022 effective à compter du 1/05/2023 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

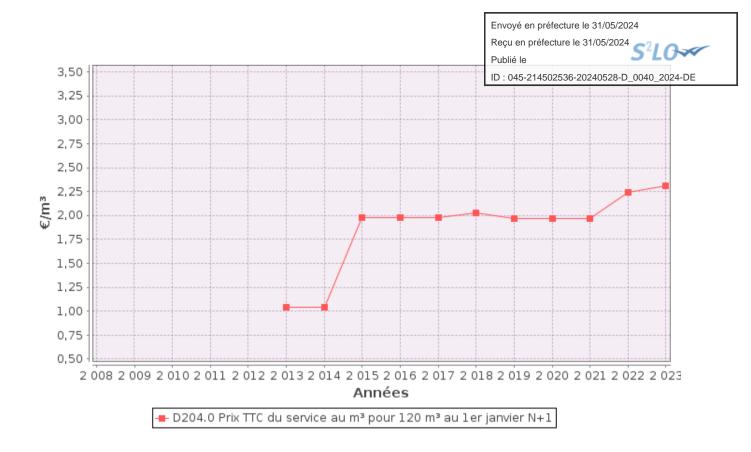
## Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon 1'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %				
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle	12,50	12,50	0%				
Part proportionnelle	210,00	217,20	3,4%				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	222,50	229,70	3,2%				
Part du délégataire (en d	cas de délégation de ser	vice public)					
Part fixe annuelle			%				
Part proportionnelle			%				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%				
Taxes	s et redevances						
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%				
VNF Rejet :	0,00	0,00	%				
Autre :	0,00	0,00	%				
TVA	24,47	25,19	2,9%				
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	46,67	47,39	1,5%				
Total	269,17	277,09	2,9%				
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,24	2,31	3,1%				

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m³	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Pithiviers-le-Vieil		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle

□ semestrielle

□ trimestrielle

□ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :





### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 132 794 € (121 028 au 31/12/2022).



ID: 045-214502536-20240528-D\_0040\_2024-DE

# 3. Indicateurs de performance

## Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

> nombre d'abonnés desservis \*100 taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = nombre d'abonnés potentiels

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 555 abonnés potentiels (100% pour 2022).

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

#### La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autreséléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

ID: 045-214502536-20240528-D\_0040\_

Publié le

5<sup>2</sup>LO

nombre de points Valeur potentiels **PARTIE A: PLAN DES RESEAUX** (15 points) VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des oui: 10 points ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les Oui 10 non: 0 point points d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations oui: 5 points Oui 5 et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est non: 0 point considérée comme effectuée) **PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX** (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et Oui de la précision des informations cartographiques 0 à 15 points sous VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de 13 conditions (1) Oui 'inventaire des réseaux VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des 80% réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des 0 à 15 points sous 80% 13 réseaux mentionne la date ou la période de pose conditions (2) PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux 0 à 15 points sous 80% 13 conditions (3) mentionne l'altimétrie VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, oui: 10 points 10 Oui refoulement, déversoirs d'orage, ...) non: 0 point VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des oui: 10 points Oui 10 eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée non: 0 point comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou oui: 10 points Oui 10 l'inventaire des réseaux (4) non: 0 point VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, oui: 10 points 10 désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de Oui non: 0 point VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi oui: 10 points 0 Non contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en non: 0 point VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de oui: 10 points renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au Non 0 non: 0 point moins 3 ans) 120 94 **TOTAL** (indicateur P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 94 pour l'exercice 2023 (94 pour 2022).

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(3)</sup> Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

<sup>(4)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P.

(réseau collectant

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration de Pithiviers-le-vieil	8,5	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2022).

# 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration de Pithiviers-le-vieil	8,5		100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2022).

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le ID : 045-214502536-20240528-D\_0040\_2024-DE

## 3.5. Conformité de la performance des ouvrag



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration de Pithiviers-le-vieil	8,5		100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2022).

# 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Pithiviers-le-vieil :

Filières mises en oeuvre		tMS
W.L. daniel and a state of the	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostaça	Conforme	
Compostage	Non conforme	
*	Conforme	
Incinération	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
Autre:	Conforme	
Aute	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		21

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID: 045-214502536-20240528-D 0040 2024-DE

= TMS admis par une filière conforme TMS total évacué par toutes les filières \*100

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2022).

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le



# 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier		
exercice budgétaire		<del></del>
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

#### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (monta	ant restant dû en €)		
Mantant namb avec dament l'avancies an C	en capital		
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts		

#### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de	€	€ en 2022)
---	---	------------

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

7	

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €



5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

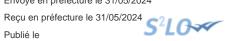
L'année 2023, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023 (0,0039 €/m³ en 2022).

# 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €



# 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 238	1 238
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	3,6	21
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,24	2,31
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	94	94
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0039	0